SEPT. CONSEIL

Stratégies d'Entreprise & Projets de Territoire

OFFRE

Responsabilité Sociétale des Organisations

Un management, facteur de performance économique.

Cabinet conseil en marketing stratégique, marketing territorial et en management RSO

LA RSE OU RSO- QU'EST-CE QUE C'EST ?

La RSE est « la responsabilité des entreprises vis-à-vis des effets (impacts) qu'elles exercent sur la Société ». *(Définition officielle de la Commission Européenne dans sa communication du 25 octobre 2011.*

Depuis novembre 2010, **la norme Internationale ISO 26000** est le nouveau référentiel des démarches RSE des entreprises et affirme que la démarche convient à tous les autres organismes économiques tels que les **administrations, établissements publics et associations**. **On parle alors de RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations).**

Cette norme, dite d'écosystème, fait maintenant référence en terme de définition internationale et précise la responsabilité sociétale d'une organisation (privée ou publique) qui est d'**assumer les impacts** de ses décisions et activités sur la **société** et sur l'**environnement**, ce qui se traduit par un comportement éthique et transparent qui :

- contribue au **développement durable, à la santé et au bien-être de la société,**
- prend en compte les attentes des **parties prenantes,**
- respecte les lois en vigueur et qui est en accord avec les normes internationales de **comportement,**
- est intégré dans l'ensemble de l'**organisation** et mis en œuvre dans ses relations.

QUELS INTERETS POUR L'ENTREPRISE OU L'ORGANISATION ?

Mettre en œuvre un projet RSO dans votre entreprise ou organisation est **à la fois responsable et rentable :**

1 Vous diminuez vos coûts de fonctionnement

et de production en réalisant des économies significatives d'eau, d'énergie, de transport ou encore de matières premières mais aussi des coûts de personnel.
Selon une étude réalisée par Goodwill-Management pour l'Orse, toutes les politiques d'amélioration de la sécurité au travail sont rentables. **Le coût global d'un accident du travail, c'est 4 fois son coût direct** (INRS, Université de Caen)
Selon plusieurs études synthétisées par des chercheurs de l'université d'Angers, le remplacement d'un salarié à son poste coûte 3 à 4 fois son salaire annuel. **Passer de 5 ans de collaboration moyenne à 6 ans, c'est un gain de productivité de 6 % !**

2 Vous améliorez les performances du capital immatériel

de votre entreprise, qui représente les 2/3 de sa valeur ! **Et notamment le capital humain ;** réduction de l'absentéisme et des accidents de travail, regain de motivation des équipes… Selon les travaux du chercheur en management Richard Mc Bain, **les différences de productivité entre une équipe motivée et une équipe démotivée avoisine les 60%.**

QUELS INTERETS POUR L'ENTREPRISE OU L'ORGANISATION ?

3 Vous réduisez les risques

à toutes les échelles, autant en terme de décisions stratégiques que d'accidents de travail et de gestion des équipes. Ainsi Renault a dors et déjà identifié les achats non responsables comme un risque de réputation majeur et fait travailler conjointement sa direction des achats et sa direction des risques.

4 Vous développez une véritable stratégie de différenciation par rapport à la concurrence

61% des européens se déclarent prêts à payer 5% de plus pour un produit éthique.
En agissant sur la résistance au roulement des pneumatiques Michelin permet d'obtenir, avec son pneu « vert », Green X, jusqu'à 5 % d'économie de carburant et ce, grâce à une résistance abaissée de 30 %.

5 Vous améliorez la réputation de votre entreprise

Selon l'IFOP, le fait que les entreprises tiennent compte ou non des réclamations clients et se préoccupent de la santé et de la sécurité de leurs salariés sont des premiers critères de la réputation d'une entreprise.

A QUOI S'ENGAGE-T-ON?

Intégrer une démarche RSE est une démarche volontaire non certifiable, et engage l'entreprise sur le long terme. L'entreprise doit dés lors **définir sa stratégie de performance économique** en prenant en compte 7 questions centrales, qui s'adresse aux **parties prenantes de l'organisation.**

1. **Respecter les intérêts des consommateurs, <u>des clients et des usagers</u>** (respect du client après la vente, écoute et suivi des réclamations, sécurité et qualité du produit, Système de Management de la Qualité, respect de la vie privée…) ;
2. **Préserver <u>l'environnement</u>** (gestion des rejets, de l'énergie, des matières premières, prise en compte de la biodiversité, éco-conception, Système de Management de l'Environnement, …) ;
3. **Agir avec loyauté et responsabilité avec <u>ses partenaires et fournisseurs</u>** (vigilance à l'égard de la responsabilité du vendeur, dynamique de l'achat responsable, partenariat fournisseur, lutte contre les corruptions…) ;
4. **Valoriser le capital humain <u>(salariés)</u>** (conditions de travail, rémunération, compétence et employabilité, gestion du personnel, Système de Management de la Sécurité,…) ;
5. **Respecter les droits fondamentaux de <u>la personne</u>** (travail forcé, travail des enfants, discriminations, devoir de vigilance sur les droits de l'Homme, égalité des chances…) ;
6. **Conjuguer l'intérêt de l'organisation avec l'intérêt général – Relations avec <u>la société civile</u> et l'ancrage territorial** (relation de voisinage, entreprise humaniste, création d'emplois et de richesse sur ses territoires d'implantation, participation à la valorisation locale des atouts de son territoire,…) ;
7. **Assurer la transparence du système de décision et de contrôle- <u>actionnaires</u>** (dispositifs de contrôle et d'audit, informations des actionnaires…).

NOTRE OFFRE

1 **Décider ensemble et mettre en place un système de management RSO selon la norme Iso 26000 dans un objectif de performance économique.**

Notre équipe vous accompagne dans cette démarche selon le processus type suivant qui est ajustable en fonction de vos attentes. **Comme dans toute démarche de progrès, c'est vous qui choisissez le contenu de votre plan d'actions en fonction de vos objectifs stratégiques et du retour sur investissement de chacune des actions mis en œuvre.**

	QUOI?	QUI?	LIVRABLES
1	Diagnostic	Dirigeant , personnes ressources, consultante - 1 à 2 réunions + analyse des documents	Etat des lieux selon les chapitres de la norme Iso 26000
2	Proposition d'actions	Groupes internes à l'entreprise + consultante- 1 à 2 réunions	Liste d'actions potentielles hiérarchisées
3	Plan d'action à 1 an	Dirigeant + comité de pilotage + consultante- 1 réunion	Fiches actions- Planning
4	Réalisation sur 1 an	Chef de projet et équipe dédiée pour chacune des actions	En fonction des actions
5	Bilan	Dirigeant+Comité de pilotage + consultante- 1 réunion	Analyse des réalisations et des écarts, nouvelle feuille de route

Cette démarche peut ensuite faire l'objet ***d'une évaluation par un organisme tel que l'Afnor ou Vigéo, suivi ou non d'une labellisation LUCIE-*** *www.labellucie.com-*

2 **Vous accompagner à la labellisation** LUCIE **en préparant avec vous l'auto-diagnostic, le plan d'action et les démarches nécessaires.**

Ce label unique en France mesure une démarche, un engagement , des performances et des résultats.

Le processus de labellisation comprend :

- Une évaluation interne selon une **grille d'auto-diagnostic**.
- Une évaluation externe par **des auditeurs d'Afnor Certification ou de Vigéo.**
- La mise en place **d'un plan de progrès** sur les bases de l'audit.
- **Un engagement formel de l'entreprise** à le mettre en œuvre selon un calendrier précis.
- **L'attribution du label LUCIE** par un comité indépendant en fonction de l'analyse des critères ci-dessus.
- Une évaluation de suivi au bout de 18 mois par les auditeurs d'Afnor Certification ou de Vigéo.
- Un renouvellement du processus de labellisation tous les 3 ans.

Contactez-nous
SEPT.CONSEIL
Corinne FRANCOIS - 06 72 76 79 81
E-mail : sept.conseil@wanadoo.fr
www.septconseil.com